

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 14 octobre à 20 heures 30,
Présents : 9 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 9 octobre 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève

Secrétaire : IMART Thierry

Absents excusés : CASANOVA Céline procuration à **DUCROS Lucie**

MARCHOU Marie procuration à **IMART Thierry**

POUPOT Mary procuration à **STURMEL Philippe**

AFONSO Djemilla procuration à **ANDRÉ Christian**

SEMENE Marie-Ange procuration à **PLACHOT Geneviève**

Absent non excusé : COULON Florian

Objet : Achat de deux remorques : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que la remorque du service technique s'est cassée.

Il faut remplacer rapidement la remorque car nous n'en avons plus et nous ne pouvons donc plus tondre. De plus il nous faut acheter une remorque supplémentaire, ce qui était prévu au budget, afin de permettre aux agents techniques de déplacer les deux tondeuses en même temps.

Les devis présentés ont été fournis par l'entreprise MIL remorques de Castanet :

- Une remorque solide pro S851P4 (246*139*47) PTAC 500 kg 1 essieu non freiné pour un montant de 1 224.29€ HT soit de 1 469.15€TTC
- Une remorque plateau pro PLRH 851 (252*139*14) PTAC 750kg 1 essieu non freiné – rambardes + hayon pour un montant de 1 748.40€ HT soit de 2 111.85€ TTC

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental pour ces acquisitions.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter les deux remorques suivantes à l'entreprise MIL remorques de Castanet :
Une remorque solide pro S851P4 (246*139*47) PTAC 500 kg 1 essieu non freiné pour un montant de 1 224.29€ HT soit de 1 469.15€TTC
Une remorque plateau pro PLRH 851 (252*139*14) PTAC 750kg 1 essieu non freiné – rambardes + hayon pour un montant de 1 748.40€ HT soit de 2 111.85€ TTC

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20241025-2024_54-DE
en date du 25/10/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_54

- De demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de ce matériel.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 14 octobre 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,